



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stationnement

Question écrite n° 115323

Texte de la question

M. Olivier Dosne interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'accueil des gens du voyage en Île-de-France. Le 28 avril dernier, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites a approuvé le projet d'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes et refusé dans le même temps l'implantation d'une aire similaire dans le bois de Boulogne. À son initiative, les maires de Saint Maurice, Nogent, Vincennes, Charenton, Saint-Mandé, ainsi qu'une élue UMP de Paris, ont rencontré le cabinet de Mme la ministre de l'écologie le 15 juin 2011 afin d'exprimer leur mécontentement face à cette décision prise sans aucune concertation. L'ensemble des problématiques existantes du bois de Vincennes ont à nouveau été soulignées ; prostitution, foire du Trône, centre de rétention administrative et logements d'urgence Adoma à la Porte Dorée. Il a également été rappelé que le bois de Vincennes est un site classé, établi sur des carrières, ce qui présente un risque majeur d'effondrement. À ce titre, ils ont obtenu la garantie du ministère de l'écologie de la saisine de la Commission supérieure des sites du fait du statut du bois de Vincennes. Il est urgent de réfléchir à une protection définitive de ces espaces boisés dans l'esprit des grands parcs métropolitains mondiaux (Central Park à New York, ou encore à Berlin). D'autre part, il tient à faire remarquer que la Ville de Paris a garanti l'accueil des enfants des gens du voyage dans les écoles parisiennes, à savoir celles du 12^e arrondissement, le plus proche du bois. Cette solution implique inévitablement la traversée du bois par ces enfants, environ 5 km. Le bois de Vincennes ne présente donc aucune des exigences de scolarisation et de santé requises par la loi. Pour aller plus loin que cette tentative de la ville de Paris d'installer les gens du voyage en extrême périphérie, il souhaite une réflexion au niveau de la métropole et non au niveau des simples communes. Il est bien évident que les maires du Val-de-Marne, sont dans la logique de l'application de la loi mais il est aisé de se rendre compte qu'un tel accueil en zone urbaine présente le plus souvent des difficultés considérables voire insurmontables. Il souhaiterait savoir, à l'heure où le sujet du Grand Paris occupe tous les esprits, dans quelle mesure le Gouvernement pourrait envisager une réflexion métropolitaine sur la gestion et l'accueil des gens du voyage.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dosne](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115323

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7960

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)